

KR

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 2001-24 DU 09 AOUT 2001

Portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé le 30 mai 2001 entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement dans le cadre du financement du programme d'appui aux réformes budgétaires pour la réduction de la pauvreté.

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté,

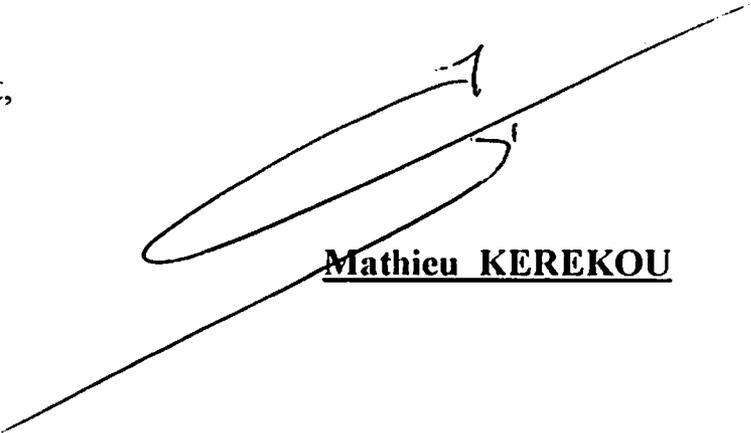
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, de l'accord de prêt signé le 30 mai 2001 entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement (FAD) dans le cadre du financement du programme d'appui aux réformes budgétaires pour la réduction de la pauvreté pour un montant de quatorze millions (14 000 000) d'unités de compte, soit environ douze milliards huit cent millions (12 800 000 000) de francs CFA.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à cotonou, le 09 août 2001

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



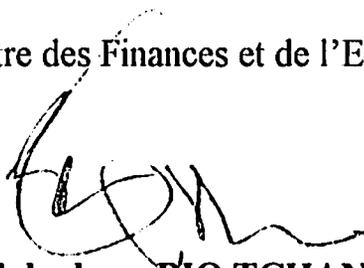
Mathieu KEREKOU

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination,
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective
et du Développement,



Bruno AMOUSSOU

Le Ministre des Finances et de l'Economie,



Abdoulaye BIO TCHANE

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PD 4 MFE 4
Autres ministères : 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-
DAN-DLC 3 GCOMB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-
FASJEP 3 JO 1